

COM26

Pour diffusion IMMÉDIATE

RESTRICTION D'ARROSAGE EN VIGUEUR À CHÂTEAUGUAY

Châteauguay, le 11 juin 2021 – Compte tenu des fortes demandes en lien avec l'utilisation de l'eau potable sur son territoire et pour assurer des réserves d'eau convenables de ses réservoirs, la Ville n'a d'autre choix que **d'interdire à nouveau l'arrosage extérieur jusqu'à nouvel ordre**.

En vigueur immédiatement, cette interdiction permettra d'éviter la surconsommation d'eau et le maintien de l'intégrité de nos équipements, durant cette période où la consommation quotidienne au cours des derniers jours ne cesse de grimper.

Par conséquent, la Ville incite la population à rationner l'utilisation de l'eau uniquement à des fins essentielles. L'arrosage avec un arrosoir manuel des jardins, fleurs et potagers demeure toutefois permis en tout temps. La Ville recommande d'utiliser de l'eau en provenance de contenants récupérateurs d'eau de pluie pour l'arrosage des fleurs et aménagements.

L'utilisation de tout système d'arrosage (manuel, automatique, électronique ou souterrain) pour les pelouses, de même que le nettoyage extérieur des maisons, sont **strictement interdits jusqu'à nouvel ordre**. Aucun permis permettant d'arroser une tourbe nouvellement installée ne sera émis à partir du vendredi 11 juin. Seule la tourbe installée avant cette date, avec preuve d'achat, pourra être arrosée aux heures permises habituellement par la réglementation. Le remplissage des piscines avec l'eau de l'aqueduc n'est pas autorisé. La Ville rappelle qu'il est interdit, en tout temps, d'utiliser une borne fontaine sur son réseau d'aqueduc. Si les citoyens remarquent ce genre d'action, ils sont invités à signaler l'évènement au 450 698-3150.

Conformément à cette interdiction, les jeux d'eau sur le territoire seront aussi fermés afin de préserver l'eau à des fins essentielles.

Une surveillance sur le territoire sera effectuée afin de s'assurer du respect de l'interdiction d'arrosage; **les personnes ayant des comportements fautifs se verront remettre un constat d'infraction**. Dès que la situation le permettra, les citoyens seront avisés et invités à observer scrupuleusement la réglementation applicable sur l'arrosage.

Pour suivre l'évolution de la situation et connaître les plus récentes mises à jour quant aux restrictions concernant l'utilisation de l'eau, visitez la section AlertEAU de notre site web au ville.chateauguay.qc.ca/alerteau ainsi que notre [page Facebook](#).

-30-